



Délégation d'autorité parentale

Par **toutous**, le **27/05/2009** à **22:09**

Bonjour,rnj'ai écrit aU JAF pour obtenir la garde de ma petite fille le greffe du tribunal me renvoie un questionnaire a remplir ou il m'est demandé si je demande une pension alimentaire mon but n'est pas une question d'argent pour moi mais estce que je fais bien de ne rien demander je veux simplement le bien être de ma petite fille , merci de bien vouloir me conseiller

Par **Marion2**, le **27/05/2009** à **22:53**

Bonsoir toutous,rnrnJe vous avais déjà répondu.rnrnBien sûr, il faut demander une pension alimentaire, il n'y a aucune raison à ne pas demander cette pension !!!rnrnEtant donné la situation, il y a de fortes chances que votre fille ne vous verse rien, mais demandez cette pension.rnrnAvez-vous vu un avocat ?rnrnJe vous souhaite beaucoup de courage, votre petite-fille a beaucoup de chance de vous avoir.

Par **toutous**, le **28/05/2009** à **06:41**

je n'ai pas d'avocat j'ai fait ma demande seule au JAF qui m'a répondu 10 jours après a savoir aussi que ma fille perçoit une pensuion alimentaire pour sa fille et de plus elle perçoit la CAF pour ses 2 enfants j'ai peur du prix que me demanderait un avocat mais si vous me conseillez d'en ce sens et bien j'irai voir un avocat

Par **Marion2**, le **28/05/2009** à **10:05**

Bonjour toutous,rnrnIl y a des consultations gratuites d'avocats. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance.rnrnrnBon courage.